



Conseil économique et social

Distr.: Générale
31 octobre 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de l'environnement et du développement

Troisième session

Bangkok, 29-31 octobre 2013

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux.....	3
A. Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable, résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et résultats des principales concertations régionales sur le développement durable.....	3
B. Préparatifs régionaux de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III).....	9
C. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.....	13
D. Examen de l'orientation future du sous-programme	14
E. Questions diverses	15
F. Adoption du rapport.....	15
III. Organisation	16
A. Ouverture, durée et organisation.....	16
B. Participation.....	16
C. Élection du bureau	12
D. Ordre du jour	17
E. Manifestations parallèles	18

Annexe	Liste des documents	19
--------	---------------------------	----

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité note avec satisfaction que le secrétariat a pris la tête de l'action engagée en faveur de la coopération régionale visant la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique dans les domaines des politiques relatives à l'environnement et au développement, de la sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie, de la gestion intégrée des ressources en eau et du développement urbain durable, et l'engage à agir davantage encore en ce sens.

2. Le Comité reconnaît que la CESAP constitue une enceinte appropriée pour faciliter le dialogue entre les États membres visant à définir le programme d'action régional en faveur du développement durable, et mettre en rapport la perspective régionale avec les processus engagés au niveau mondial concernant le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le développement durable lui-même et le programme de développement pour l'après-2015.

3. En notant l'intérêt du développement urbain durable pour la région, le Comité reconnaît l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) et du rôle de la CESAP dans l'organisation des préparatifs régionaux.

4. Le Comité appuie la proposition du secrétariat de convoquer en 2014 la première réunion régionale préparatoire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable et recommande d'aligner l'ordre du jour, la structure et les autres modalités de l'organisation de ladite réunion régionale sur ceux du processus mondial.

5. Le Comité prend note avec satisfaction de l'invitation adressée par le Gouvernement kazakh aux États membres de la CESAP et aux parties régionales concernées à adhérer à la Charte du Programme de partenariat pour une passerelle verte, s'agissant en particulier des États membres de l'Asie centrale, et de l'offre du Gouvernement kazakh d'héberger l'Institut pour une passerelle verte.

6. Le Comité recommande que la Commission adopte, à sa septième session, les résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie, à savoir: a) la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique, et b) le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)¹.

7. Le Comité est d'avis que le programme régional pour le développement durable devrait prendre dûment en compte les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des

¹ Voir E/ESCAP/APEF/3.

petits États insulaires en développement, ainsi que le point de vue des groupes vulnérables.

8. Le Comité recommande que les résultats des principaux dialogues régionaux concernant le développement durable soient évalués régulièrement afin d'en assurer la bonne mise en œuvre et qu'il en soit dûment tenu compte pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

9. Le Comité prend note de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, adoptée lors du Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, tenu à Bangkok du 26 au 28 août 2013.

10. Le Comité se félicite de la proposition du secrétariat d'établir un groupe de contact pour faciliter les consultations à venir entre les États membres concernant la date, lieu, le thème et les autres modalités d'organisation de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que le processus régional préparatoire à Habitat III, prévu en 2016. Les recommandations d'un tel groupe de contact devraient être examinées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

11. Le Comité prend note de l'utilité du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte et du Programme de partenariat pour une passerelle verte pour promouvoir le développement durable dans la région.

12. Le Comité se félicite du jalon que représentent l'adoption et l'ouverture à la signature de la Convention de Minamata sur le mercure à Minamata (préfecture de Kumamoto, Japon). Il note avec satisfaction l'offre du Gouvernement japonais d'aider les États membres à appliquer cette importante convention.

13. Le Comité prend note de l'initiative prise par les organisations de la société civile visant à mettre en place un mécanisme provisoire qui réunirait les principaux groupes et les autres parties concernées afin de coordonner et faciliter leur participation aux consultations régionales futures.

II. Compte rendu des travaux

A. Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable, résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et résultats des principales concertations régionales sur le développement durable

1. Le Comité était saisi des documents intitulés « Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable » (E/ESCAP/CED(3)/1), « Résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie » (E/ESCAP/CED(3)/2) et

« Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable » (E/ESCAP/CED(3)/3).

2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Népal et République de Corée.

3. Les documents établis au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour ont été présentés par le Directeur de la Division de l'environnement et du développement du secrétariat avant l'ouverture des délibérations.

4. Le secrétariat a présenté les grands points traités dans les documents.

5. Le Comité a ensuite été informé par le représentant de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales au sujet du processus mondial engagé pour la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,² et des domaines dans lesquels les processus régionaux facilités par les commissions régionales pouvaient contribuer à leur bonne application.

6. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a noté l'importance de l'engagement et des perspectives régionaux pour la définition des domaines thématiques de la prochaine session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce forum allait traiter de la question de savoir si nous étions prêts pour un processus de développement évolutif pour l'après-2015, et s'intéresser plus précisément aux questions suivantes: a) comment éliminer la pauvreté de manière irréversible; b) comment prendre en compte les trois dimensions du développement durable dans la prise des décisions à tous les niveaux; c) comment définir un programme universel qui soit applicable à tous les pays tout en permettant une prise en compte des différences existantes; et d) quelle forme devraient prendre les partenariats mondiaux et régionaux pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

7. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a indiqué les principaux moyens par lesquels les commissions régionales pourraient appuyer et refléter les travaux du processus mondial, ce qui permettrait et favoriserait la prise en considération des priorités régionales dans la définition du programme d'action mondial. Ces moyens comportaient notamment des contributions de la région au rapport sur le développement durable dans le monde, qui était l'un des rapports phares demandés par l'Assemblée générale, et le développement des capacités régionales à suivre et superviser les études nationales sur le développement durable. L'intervenant a encouragé le Comité faire en sorte que les processus régionaux soient aussi riches de substance et productifs que possible à l'appui du Forum politique de haut niveau. S'agissant de la fréquence des réunions préparatoires régionales, il a noté que si les résolutions de l'Assemblée générale précisaient les modalités et le cadre du Forum politique de haut niveau et prescrivaient la tenue de réunions annuelles régionales, elles ne précisaient ni la fréquence ni la date de ces réunions. Il a suggéré comme option possible pour l'avenir l'adoption d'un système de rotation dans lequel chaque région tiendrait une grande réunion préparatoire au cours de chaque période de quatre ans.

² Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

8. Le Comité a été informé par la délégation thaïlandaise des résultats du récent Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui avait eu lieu à Bangkok du 26 au 28 août 2013. Notant que le Dialogue avait été la première réunion organisée après la publication du rapport du Groupe de haut niveau de personnalités éminentes, la délégation thaïlandaise a présenté les principaux résultats de la réunion tels qu'énoncés dans la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Elle a exprimé sa gratitude au secrétariat qui avait participé à l'organisation du Dialogue ministériel.

9. Le Comité a été informé par les représentants des organisations de la société civile (OSC) des résultats de la Consultation Asie-Pacifique des OSC sur un Programme de développement juste et porteur de changement pour l'après 2015, qui avait eu lieu les 23 et 24 août 2013, avec pour objectif de formuler la contribution des OSC au Dialogue ministériel précité. Les représentants de ces organisations se sont félicités de l'occasion qui leur avait été donné de contribuer au dialogue ministériel et ont recommandé que le secrétariat continue à promouvoir la participation de grands groupes aux entretiens régionaux portant sur le développement durable et sur le programme de développement l'après-2015.

10. Le Comité a été informé par la délégation kazakh des résultats de la Conférence internationale sur le programme de partenariat pour une passerelle verte, qui avait eu lieu à Astana les 30 septembre et 1^{er} octobre 2013. Exprimant sa reconnaissance à la CESAP et à la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour l'appui qu'elles avaient apporté dans la préparation et l'organisation de la Conférence, la délégation a informé le Comité qu'une Charte du Programme de partenariat pour une passerelle verte avait été adoptée et signée par les représentants de huit pays: Allemagne, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie et Montenegro. Cette Charte était ouverte à la signature de toutes les parties intéressées, et les pays membres de la CESAP étaient invités à s'y associer ainsi qu'à participer à la Conférence internationale annuelle sur une passerelle verte.

11. La délégation du kazakh a fait savoir qu'au cours de sa première phase le Programme de partenariat pour une passerelle verte portait essentiellement sur les besoins de la sous-région de l'Asie centrale dans son progrès sur la voie de la croissance verte; le programme serait ensuite étendu au reste du continent eurasiatique. Il a été porté à l'attention du Comité que la CESAP, en partenariat avec l'Académie verte et la Coalition pour une économie verte et pour l'organisation à l'échelle mondiale de cours en ligne, avait mis au point de tels cours en ligne sur la croissance verte à faible intensité de carbone, en anglais et en russe, à l'intention du Kazakhstan et d'autres pays d'Asie centrale. Des cours intensifs et des séminaires de formation utilisant ces méthodologies avaient été organisés en séquence avec la Conférence une passerelle verte.

12. La délégation kazakh a également informé le Comité que la manifestation EXPO 2017, organisée par la ville d'Astana, avait pour thème « L'énergie de l'avenir » et s'inscrivait dans la ligne de la vision du Président du Kazakhstan, qui souhaitait faire d'Astana la capitale de

l'innovation technologique verte et le centre de la troisième révolution industrielle pour une économie verte.

13. Le Comité a estimé que la CESAP était une instance appropriée pour faciliter le dialogue entre les États membres aux fins de l'élaboration du programme d'action régional sur le développement durable et pour établir un lien entre le processus régional de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le développement durable, et le programme d'action pour l'après 2015. La délégation japonaise a noté que les concertations telles que le Dialogue ministériel Asie-Pacifique, qui avait eu lieu en août 2013, étaient utiles pour promouvoir l'analyse approfondie des problèmes et pour faciliter les échanges des vues entre les États membres.

14. La délégation chinoise a dit qu'elle partagerait l'avis selon lequel la structure et le thème principal de la réunion préparatoire régionale pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable devraient reprendre ceux du Forum. Elle a noté que l'ordre du jour, le cadre général et les autres modalités de l'organisation de la réunion préparatoire régionale devraient comporter la sécurité énergétique, l'énergie renouvelable, l'urbanisme durable, la prévention et la réduction des catastrophes, l'agriculture durable et le transport durable en tant que domaines prioritaires pour la région Asie-Pacifique. Le Comité s'est déclaré favorable à l'organisation par le secrétariat de la réunion régionale préparatoire au Forum politique de haut niveau en 2014.

15. La délégation bangladaise s'est félicitée de l'appui apporté par le secrétariat aux États membres pour les aider à adopter des politiques et cadres réglementaires nationaux appropriés, dans le respect des législations nationales en matière de développement durable.

16. La délégation de la République de Corée a recommandé qu'en apportant son aide aux États membres le secrétariat veille à a) concentrer ses ressources sur les projets les plus rentables qui répondraient le mieux aux besoins des États membres concernés et b) élargir ses activités de manière à y inclure les polluants et la santé environnementale.

17. La délégation de la Fédération de Russie a fait l'éloge des mesures prises par le secrétariat pour aider les États membres à élaborer des politiques appropriées. Elle a noté qu'il n'existait pas de modèle unique répondant aux besoins de tous les États membres, étant donné la spécificité de leurs situations nationales, de leurs modèles de croissance et de leurs niveaux de développement.

18. La délégation de la République de Corée a souligné que la croissance verte ne constituait pas un substitut du développement durable mais était en fait un instrument pratique pour parvenir à un développement durable. Elle a présenté diverses initiatives et instruments conçus pour favoriser une croissance verte à faible intensité de carbone à l'appui du développement économique et social et de la durabilité environnementale. Elle s'est déclarée disposée à partager l'expérience et les connaissances de son pays, en particulier dans le contexte de sa participation au Réseau de l'Initiative de Séoul pour la croissance verte.

19. La délégation de la République de Corée a souligné l'importance et le potentiel de la préservation de la biodiversité et son rôle potentiel à l'appui du développement durable. Elle a informé le Comité des résultats d'un débat sur la biodiversité pour le développement durable qui avait eu lieu lors du huitième Forum de consultation du Réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte organisé à Séoul en juillet 2013 en collaboration avec la CESAP. Elle a également signalé les efforts en cours pour mettre en œuvre une initiative sur la biodiversité conçue pour donner effet à la Déclaration de Pyeong-Chang, dans laquelle il était recommandé que les problèmes de la biodiversité soient examinés dans le cadre de la définition des objectifs du développement durable, en prévision de la douzième Réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique³, devant avoir lieu en 2014.

20. La délégation kazakh a informé le Comité des mesures prises à l'échelon national pour promouvoir la protection de l'environnement, la croissance verte et le développement durable et a exprimé la sincère reconnaissance de son pays au secrétariat pour son appui aux initiatives nationales et régionales dans ces domaines.

21. Le Comité a souligné l'importance de la poursuite d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; il a insisté sur le fait que pour promouvoir l'économie verte il importait de donner une haute priorité au transfert des nouvelles technologies environnementales avec l'appui de vigoureux mécanismes internationaux. La délégation népalaise a souligné que dans l'élaboration du programme régional d'action pour le développement durable, il convenait d'accorder une priorité particulière à un certain nombre de domaines tels que l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, la biodiversité, et le développement humain et social, ainsi que l'agriculture durable, y compris la sylviculture.

22. La délégation de la Chine a noté les domaines positifs et importants de consensus produits récemment par les processus régionaux de définition des enjeux prioritaires en matière de développement durable. Elle a souligné que les enjeux prioritaires définis pour la région devraient a) être fondés sur la promotion équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement, avec une attention particulière pour la relation entre protection de l'environnement et développement économique, b) respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées, et c) aboutir à la proposition de solutions pragmatiques pour progresser vers le développement durable, mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence.

23. La délégation du Bangladesh a souligné que les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ainsi que la voix des groupes vulnérables devraient être prise en compte dans le programme de développement durable. Elle a estimé notamment que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être abordé avec un sentiment de responsabilité partagé par tous les pays, avec une définition claire de l'obligation de rendre des comptes, et devrait viser l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable.

³ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, No. 30619.

24. La délégation du Népal a souligné qu'il fallait aborder de façon équilibrée et intégrée les trois dimensions du développement durable. Elle a souligné également que les résultats des grandes concertations régionales sur le développement durable devraient être évalués et de périodiquement pour s'assurer de leur mise en œuvre adéquate, et qu'il devrait en être dûment tenu compte dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

25. La délégation du Japon a fait part de ses efforts pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables à la suite des catastrophes de 2011 et a fait savoir qu'un certain nombre de bonnes pratiques avait été mises en œuvre et que les leçons qui en ressortaient avaient été partagées avec divers organismes internationaux, tels que l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie renouvelable et le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique.

26. La délégation de la Fédération de Russie a informé le Comité que son pays s'était récemment fixé l'objectif de réduire l'intensité énergétique de 40 % d'ici 2020 par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des meilleures technologies disponibles. La Fédération de Russie avait réussi à réduire l'intensité énergétique de 4 % par an. Dans ce contexte, elle remerciait la CESAP et la CEE pour leur action en faveur de la promotion de l'énergie durable, y compris l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Elle a réitéré son engagement à soutenir les activités du secrétariat dans le domaine énergétique. Elle a recommandé de réfléchir, entre autres, à la création d'infrastructures et d'un marché énergétiques fiables.

27. Le Comité s'est félicité du haut niveau de participation au Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui avait abouti à l'adoption d'une déclaration ministérielle et d'un plan d'action. Le Comité a estimé que le processus préparatoire et les résultats du Forum avaient été un excellent exemple de coopération régionale donnant des résultats tangibles, parmi lesquels un ensemble de priorités claires pour l'action du secrétariat dans le domaine de l'énergie.

28. Le Comité a noté l'importance de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique dans la gestion de la croissance économique.

29. Notant que l'Asie et le Pacifique était la région la plus vulnérable aux catastrophes naturelles, la délégation du Japon a fait savoir que son pays était encore en train de se remettre des catastrophes qui l'avaient frappé en 2011, et que celles-ci avaient eu pour effet de ralentir les progrès vers le développement durable. Elle a aussi noté qu'il était essentiel de faire face aux conséquences des catastrophes de façon efficace, et mis l'accent sur le rôle de la coopération régionale face aux catastrophes naturelles.

30. Témoignant ainsi de son intérêt et de son engagement en la matière, la délégation a par ailleurs annoncé la décision du Japon d'accueillir la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe prévue à Sendai en mars 2015. Cette conférence serait l'occasion a) de renforcer la capacité de la région à faire face aux catastrophes naturelles et b) d'intégrer pleinement la réduction des risques de catastrophe à tous les

plans et politiques de développement. Le cadre d'action de Hyogo⁴ devrait être encore renforcé à l'occasion de cette conférence.

31. La délégation de la République de Corée a fait part au Comité de l'intérêt particulier de son pays pour le développement durable des villes, un des centres d'intérêt du secrétariat, et a suggéré que le secrétariat envisage d'élargir son champ d'activité pour y inclure les polluants et la santé environnementale.

32. La représentante du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation de l'eau en Asie centrale a informé le Comité sur l'action actuelle de collaboration menée par le Centre en Asie centrale. Elle a mis particulièrement l'accent sur le travail mené avec le Global Green Growth Institute de la République de Corée sous forme d'assistance technique et de la réalisation d'une étude préliminaire sur la croissance verte pour la sécurité de l'eau dans le bassin de la mer d'Aral. L'étude a recensé plusieurs actions prioritaires à mettre en œuvre dans la région aux niveaux régional et national. La représentante a fait savoir que le Centre était disposé à renforcer sa coopération avec la CESAP pour le développement des capacités dans les domaines pertinents, notamment à travers le Réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte.

33. Les représentants des organisations de la société civile ont informé que le Comité de leur initiative de créer un mécanisme provisoire regroupant les principaux groupes et d'autres parties prenantes en vue de coordonner et faciliter leur participation accrue aux consultations régionales. Le Comité a pris acte de cette initiative en vue de renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile et de promouvoir leur participation sur un pied d'égalité au processus de décision régional et mondial.

B. Préparatifs régionaux de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III)

1. Aperçu et préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

34. Le Comité était saisi du document intitulé « Aperçu et préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CED(3)/4).

35. Le secrétariat a fait un exposé introduisant le point 6 a) de l'ordre du jour. Les États membres ont été invités à donner leur avis sur les progrès accomplis quant à la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) (E/ESCAP/MCED(6)/12), et sur les mécanismes de production du rapport final sur le plan, comme demandé par la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)⁵ et par la Commission dans sa résolution 67/3. Les États membres ont également été invités à se prononcer sur les préparatifs et l'organisation de

⁴ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

⁵ E/ESCAP/MCED(6)/11.

la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qu'il s'agisse des thèmes, des pays souhaitant l'accueillir ou des détails du processus régional de préparation.

36. Les représentants des membres suivants de la CESAP ont fait une déclaration: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Népal et République de Corée. Une déclaration a également été faite par les représentants d'ONU-Habitat, de l'Organisation mondiale de la santé, du Centre pour l'environnement et le développement, de l'Institut des stratégies environnementales mondiales, du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation de l'eau en Asie centrale, du Réseau Tiers Monde, et de Cités et Gouvernements locaux unis d'Asie et du Pacifique.

37. Le Comité a pris note des efforts menés par le secrétariat pour suivre les progrès dans la mise en œuvre des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Les États membres ont été par ailleurs encouragés à apporter une contribution supplémentaire pour que le secrétariat puisse remplir pleinement sa mission en la matière. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé l'engagement plein et entier de son pays en faveur du Plan d'application régional adopté à la sixième Conférence ministérielle, tenue à Astana en 2010, indiquant ainsi que les dispositions du plan continuaient à influencer les politiques nationales dans la région.

38. La délégation de la Fédération de Russie a proposé que le processus préparatoire à la définition des priorités régionales en vue de la septième session de la Conférence ministérielle soit basé sur la pratique antérieure consistant à organiser des réunions préparatoires sous-régionales et régionales. La participation d'experts nationaux, désignés par les gouvernements, au processus préparatoire devrait être ainsi facilitée. La délégation a exprimé l'intérêt de participer aussi bien aux forums d'experts qu'aux forums intergouvernementaux de préparation.

39. Le Comité s'est accordé pour estimer que les priorités, les questions de fond et la date de la septième Conférence ministérielle devraient être étudiés avec soin, en tenant compte de la fonction historique de la Conférence ministérielle consistant à formuler une réponse régionale face aux défis émergents et persistants en matière d'environnement et de développement, ainsi que d'autres facteurs, en particulier sa position à l'égard du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il a été convenu que les travaux de la septième Conférence ministérielle ne devaient pas préjuger des résultats du débat mondial qui aurait lieu fin 2015. Il a même été dit qu'il conviendrait peut-être d'envisager de reporter la septième Conférence ministérielle. Le Comité a accueilli favorablement la proposition du secrétariat de mettre en place un groupe de contact pour faciliter la future concertation entre États membres sur les détails organisationnels de la septième Conférence ministérielle, y compris le choix du lieu.

40. Plusieurs délégations ont apporté leur appui au thème de « l'urbanisation durable » proposé par la délégation de la République de Corée, vu son importance et le caractère multidimensionnel du défi qu'il posait au développement. Le Comité a pris note de l'observation du

secrétariat selon laquelle si ce thème était choisi on pourrait aussi envisager d'établir des liens avec le processus préparatoire à Habitat III.

41. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a rappelé les réunions régionales de haut niveau relatives à la santé et à l'environnement que son organisation avait été convoquées. Il a souligné que des liens importants pouvaient être établis, notamment sur des thèmes comme le changement climatique, la pollution atmosphérique, la santé au travail et la santé environnementale urbaine, entre la septième session de la Conférence ministérielle et une série de réunions ministérielles sur la santé et l'environnement qui avaient été organisées tous les trois ans depuis 2007. La prochaine de ces réunions était prévue pour 2016. Il a aussi indiqué que l'Organisation mondiale de la santé souhaiterait donc collaborer à l'organisation de la septième Conférence ministérielle.

42. Le représentant de l'Institut des stratégies environnementales mondiales a pris note du mandat des commissions régionales visant à promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable qui avaient été mises en avant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ce mandat nécessiterait une plus grande cohérence entre les organisations régionales et les processus, y compris par le Mécanisme régional de coordination. Il conviendrait par conséquent de tenir compte de la nécessité de faire participer aux processus régionaux en vue du Forum politique de haut niveau les ministres extérieurs au secteur environnemental. Il a laissé entendre qu'on pouvait aligner les sessions de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique sur les processus régionaux du Forum politique de haut niveau en adaptant la fréquence et l'intitulé de la première de manière à refléter son mandat en matière de développement durable. Il a été proposé que des organismes de recherche et des organisations de la société civile contribuent à des études et à des examens supplémentaires sur un cadre institutionnel plus efficace pour le développement durable au niveau régional.

43. Le représentant des organisations de la société civile a mis l'accent sur la participation croissante de la société civile aux forums et aux processus internationaux et régionaux sur le développement durable. Les contributions de la société civile ont été soulignées, en particulier celles qui confèrent une légitimité et un large soutien aux résultats de ces forums et processus. Les organisations de la société civile ont travaillé à l'établissement de mécanismes de coordination plus efficaces entre elles, de manière à permettre une participation plus active à ces forums. Le représentant a déclaré que les organisations de la société civile étaient prêtes à contribuer au processus préparatoire de la septième Conférence ministérielle.

2 Les préparatifs régionaux d'Habitat III

44. Le Comité était saisi du document intitulé « Préparatifs régionaux de la troisième conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) » (E/ESCAP/CED/3/5).

45 Les représentants des membres suivants de la CESAP ont fait des déclarations: Chine, Fédération de Russie, Japon et Népal. Les représentants d'ONU-Habitat, de Cités et gouvernements locaux unis de l'Asie et du

Pacifique et de l'Institut thaïlandais de l'environnement ont également fait une déclaration.

46. Le Comité a noté que l'urbanisation rapide posait de grands problèmes à de nombreux pays de la région, notamment en matière d'eau potable, d'assainissement, d'énergie, de transports, de préservation des écosystèmes et de sécurité alimentaire, et a souligné l'importance de promouvoir le développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique.

47. Le Comité a reconnu l'importance déterminante d'Habitat III, qui se tiendrait en 2016, et le rôle joué par la CESAP dans l'organisation de ses préparatifs régionaux. À cet égard, le Comité a pris note d'une recommandation visant à ce que le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, prévu en 2015, serve de réunion préparatoire régionale pour Habitat III par l'introduction d'un segment intergouvernemental.

48. Concernant le thème d'Habitat III, « Le développement urbain durable: l'avenir de l'urbanisation », une délégation a noté que le développement était une condition préalable aux établissements humains durables, ce qui revenait à donner la priorité au développement économique et à la réduction de la pauvreté, notamment en s'attachant aux questions d'équité. Le développement des établissements humains devrait être coordonné avec la croissance économique, la protection environnementale, le renforcement de la productivité et la croissance démographique, une attention égale étant accordée aux zones rurales et urbaines dans un souci d'équilibre.

49. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance d'une collaboration entre villes, moyen efficace d'échanger les bonnes pratiques et de développer les capacités des villes de faire face aux problèmes locaux de développement durable, et sur le rôle important que les réseaux des villes pourraient jouer.

50. La délégation japonaise a informé le Comité de plusieurs initiatives destinées à promouvoir la coopération entre villes qui avaient été mises sur pied par son gouvernement, telles que l'Initiative des villes du futur et l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, ainsi que par certaines villes comme Kawasaki, Kitakyushu et Yokohama.

51. La délégation chinoise a souligné l'importance de l'urbanisation pour améliorer les moyens de subsistance de chacun ainsi que l'appui de son gouvernement à la promotion des villes durables; il a fait référence à l'Expo 2010 de Shanghai (Chine), qui avait eu pour thème « Une meilleure ville, une meilleure vie », et à la proposition d'instituer une Journée mondiale de la ville.

52. Une délégation a prié l'Organisation des Nations Unies et ses organes et organismes concernés, y compris la CESAP, d'étudier les tendances de l'urbanisation et ses dimensions techniques, scientifiques et sociales, ainsi que les stratégies mises en place aux niveaux national, régional et mondial en vue de faire face aux problèmes qu'elle posait.

53. Le représentant d'ONU-Habitat s'est déclaré satisfait de la relation de travail de longue date et complémentaire que son organisation avait entretenue avec la CESAP, notamment durant les préparatifs régionaux de

la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'un examen et d'une appréciation d'ensemble de la mise en œuvre du document final d'Habitat II. Le représentant a aussi fait un point sur l'évolution récente des préparatifs mondiaux pour Habitat III. Il avait été demandé aux États membres de mettre ou de remettre sur pied des comités nationaux d'Habitat, et ONU-Habitat avait élaboré un projet de directives en vue de l'établissement des rapports nationaux. Un comité de coordination interinstitutions pour Habitat III avait été créé pour s'inspirer de l'expérience acquise dans l'ensemble du système des Nations Unies, et des efforts avaient été entrepris pour veiller à assurer une cohérence entre le programme de développement pour l'après-2015 et Habitat III.

54. Le représentant d'ONU-Habitat avait aussi invité les États membres à envisager de tirer pleinement parti des réunions déjà prévues, telles que la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, ainsi que le septième Forum urbain mondial, qui se tiendrait à Medellín (Colombie) en avril 2014.

55. La représentante de Cités et gouvernements locaux de l'Asie et du Pacifique a informé le Comité que les cités et gouvernements locaux avaient créé une équipe spéciale mondiale, appuyée par plusieurs grands organismes des Nations Unies, afin de fournir des contributions coordonnées au programme de développement pour l'après-2015 et à Habitat III, qui s'inscrivaient dans le droit fil des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Elle a insisté sur la nécessité d'inclure des questions intersectorielles dans le « nouveau programme pour les villes », qui serait présenté pour adoption à Habitat III, telles que la gouvernance démocratique locale, la participation inclusive et la fourniture locale de services. Notant les limites auxquelles nombre de gouvernements locaux étaient confrontés en matière de ressources et de capacités, elle a souligné qu'il fallait élaborer des politiques urbaines nationales et appuyer les associations de gouvernements locaux.

56. Le représentant de l'Institut thaïlandais de l'environnement, s'exprimant au nom des organisations de la société civile, a mis l'accent sur la nécessité d'une urbanisation inclusive, tout en soulignant celle d'intégrer le secteur informel et les autres groupes vulnérables aux processus de prise de décision à l'échelon des villes.

C Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session

57. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division de l'environnement et du développement a donné un aperçu du processus d'adoption des résolutions par la Commission. Le Comité a été tenu informé des nouvelles directives concernant les projets de résolution, qui avaient été élaborées par le secrétariat afin de renforcer l'efficacité des résolutions adoptées par la Commission et en application de la résolution 69/1 relative à un appareil de conférence de la Commission pour le développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, en particulier l'alinéa d) du paragraphe 3.

58. Le Comité a été informé que les directives relatives aux projets de résolution seraient présentées à la 351^e session du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, prévue le 4 décembre 2013. Les États membres ont été priés de faire circuler à l'avance les propositions et/ou textes de projet de résolution pour examen par la Commission à sa soixante-dixième session, mais aucun projet de résolution particulier n'avait été soumis pour examen par le Comité.

D. Examen de l'orientation future du sous-programme

59. Un représentant de la Division de la planification du programme et des partenariats de la CESAP a présenté des informations sur le processus d'établissement du projet de cadre stratégique 2016-2017, qui serait approuvé par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Ont été exposées les principales caractéristiques du cadre stratégique, à savoir le fait qu'il reposait fondamentalement sur des mandats approuvés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la CESAP; l'intégration des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du processus d'examen quadriennal; et l'accent mis sur l'intégration concrète des sujets de préoccupation environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que sur les questions de sexospécificité et sur les pays ayant des besoins particuliers. Le secrétariat a aussi fourni des informations sur la prochaine période biennale 2016-2017 et le sous-programme de travail sur l'environnement et le développement pour la période biennale 2014-2015, lequel a été approuvé. Les États membres étaient invités à faire part de leurs conseils concernant l'orientation future du sous-programme.

60. L'orientation future du sous-programme retenu par les délégations portait sur les questions suivantes: la préservation de la biodiversité, en tenant particulièrement compte de l'importance de la biodiversité pour faire sorte d'obtenir des résultats résilients en matière de développement social et économique; la consommation et la production durables; la sécurité énergétique et les énergies renouvelables; les villes durables; la préparation aux catastrophes et la réduction des risques; l'agriculture durable; et la technologie. Une délégation a rappelé au Comité que la réduction de la pauvreté continuait d'être la question prioritaire de la région et elle a recommandé qu'une importance égale soit accordée à la sécurité énergétique et aux énergies renouvelables dans le cadre de l'examen de l'orientation future du sous-programme. De plus, il a été préconisé que le secrétariat s'emploie, autant que possible et sans préjuger des résultats des processus mondiaux, à aligner les programmes de travail futurs sur le programme de développement pour l'après-2015. On a souligné le rôle déterminant que la technologie et le transfert de technologie pourraient jouer pour obtenir les résultats escomptés en matière d'environnement et de développement dans la région et on a préconisé d'étudier si la technologie pouvait jouer un rôle plus important dans le cadre stratégique futur, et même peut-être par le biais d'un comité distinct ou d'un sous-programme consacré à la technologie.

61. Pour rendre opérationnel le sous-programme de travail, il a été préconisé que la mise en œuvre des projets pilotes assurés par le secrétariat se développe, parallèlement aux travaux normatifs et analytiques en cours, de manière à élaborer et à tester une meilleure façon de procéder qui soit

adaptée aux besoins spécifiques des pays et de la région. Il a également été fait référence aux résultats de l'examen à mi-parcours⁶ des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique⁷, l'accent étant mis sur l'impact positif d'une participation efficace des communautés locales et des organisations de la société civile aux projets sur le terrain. De plus, une délégation a proposé que les synergies entre les activités du sous-programme et d'autres domaines de programme de la CESAP soient renforcées dans le prochain cadre stratégique, par exemple avec le Centre pour la mécanisation agricole durable.

62. S'exprimant au nom d'un groupe d'organisations de la société civile, le représentant des Traités des peuples sur la durabilité et du Centre pour l'environnement et le développement a jugé remarquables le modèle de participation de la société civile qui avait été introduit lors de la présente session du Comité, ainsi que la prise en compte des vues des organisations de la société civile dans le processus de planification du prochain exercice biennal. Le représentant a mis l'accent sur l'impact que la région Asie-Pacifique pouvait avoir sur l'établissement du futur programme de développement, en particulier si les organisations de la société civile étaient autorisées à y participer effectivement. Le représentant a encouragé la région à jouer un rôle de chef de file dans la mise sur pied d'une approche plus globale de la durabilité, recommandant que ce rôle se reflète également dans l'orientation future du sous-programme de travail.

63. Un autre représentant de la société civile est revenu sur les questions de technologie soulevées précédemment, et a rappelé les processus mondiaux en cours – notamment ceux mis en œuvre dans le contexte du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique – tout en encourageant le secrétariat à participer plus concrètement aux questions relatives au transfert de technologie, et à identifier les conditions favorables en la matière dans la région. L'importance de l'énergie et des énergies renouvelables ainsi que les possibilités offertes à la région de s'engager de manière pionnière dans des systèmes de fourniture d'énergies renouvelables et décentralisées pour tous ont également été évoquées.

E. Questions diverses

64. Le Comité a prié le secrétariat d'étudier la possibilité de fournir des informations plus complètes, notamment une liste des exposés supplémentaires et des personnes qui les présentaient, lors de la diffusion du programme provisoire des sessions futures. V

F. Adoption du rapport

65. Le Comité a adopté le rapport sur sa troisième session le 31 octobre 2013.

⁶ E/ESCAP/CED(3)/4, section IV.

⁷ E/ESCAP/MCED(6)/11.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

66. Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa troisième session à Bangkok du 29 au 31 octobre 2013.

67. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a prononcé une déclaration liminaire.

68. Une allocution d'ouverture a été prononcée par M. Pithaya Pookaman, Conseiller du Ministre thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement.

B. Participation

69. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la CESAP ont participé à la session: Bangladesh; Cambodge; Chine; Fédération de Russie; France; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Mongolie, Népal; République de Corée; République populaire démocratique de Corée; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Thaïlande; et Macao (Chine).

70. Ont participé également à la session les représentants des organismes des Nations Unies suivants: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; et ONU-Habitat.

71. Les institutions spécialisées et les organismes apparentés ci-après étaient représentés: Banque mondiale; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation internationale du Travail; et Organisation mondiale de la santé.

72. Ont participé en outre à la session les représentants de deux organisations intergouvernementales: Commission du Mékong et Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau, ainsi que 20 représentants de la société civile et autres entités.

C. Élection du Bureau

73. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président:	M. Bektas Mukhametzhnov (Kazakhstan)
Vice- présidents:	M ^{me} . Sukhonetha Aekaraj (Thaïlande) M. Dae Young Ju (République de Corée)
Rapporteur:	M. Dornath Aryal (Népal)

D. Ordre du jour

74. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable.
 5. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable:
 - a) Forum Asie-Pacifique de l'énergie;
 - b) Réunion régionale Asie-Pacifique pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20;
 - c) Deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau;
 - d) Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;
 - e) Réunion des parties prenantes au Programme de partenariat pour une passerelle verte.
 6. Préparatifs régionaux de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III).
 7. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.
 8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

75. Une manifestation parallèle intitulée « Gestion intégrée des ressources dans les villes asiatiques » s'est tenue le 29 octobre 2013 en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale.

76. Une manifestation parallèle intitulée « Partenariats régionaux pour le développement durable » s'est tenue le 30 octobre 2013 en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la protection de l'environnement du Kazakhstan et la Coalition pour l'économie verte et le développement de G-Global.

77. Une manifestation parallèle intitulée « Dialogue sur la participation des organisations de la société civile au niveau régional » s'est tenue le 31 octobre 2013. Elle a été organisée par la CESAP et y ont participé des membres de la société civile et les représentants des membres du Mécanisme de coordination régionale.

78. Une réception d'établissement de réseaux destinée à présenter le programme de collaboration SUSTAIN-EU-ASEAN pour les scientifiques des pays européens et de l'ASEAN s'est tenue le 29 octobre 2013 en collaboration avec l'Institut du climat, de l'environnement et de l'énergie de Wuppertal, qui a fait fonction de coordinateur du programme.

79. Un Pavillon des partenariats a été également mis en place durant la réunion. Les exposants de cette manifestation représentaient les organisations suivantes: AIT-Extension; Asia Low Emission Development Strategies Initiative; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; Coalition pour l'économie verte et le développement de G-Global; Agence allemande de coopération internationale; Institut des stratégies environnementales mondiales; Institut de développement des énergies renouvelables de la Fondation Asie-Pacifique et de la Fondation pour les politiques de santé publique; SUSTAIN-EU-ASEAN; SWITCH-Asia Network Facility; Cités et gouvernements locaux unis de l'Asie et du Pacifique; Programme des Nations Unies pour le développement; et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CED(3)/1	Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable	4
E/ESCAP/CED(3)/2	Résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie	5 a)
E/ESCAP/CED(3)/3	Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable	5 b)-e)
E/ESCAP/CED(3)/4	Aperçu et préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	6
E/ESCAP/CED(3)/5	Préparatifs régionaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III)	6
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CED(3)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	
E/ESCAP/CED(3)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CED(3)/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/CED(3)/INF/3 et Rev.1	Programme provisoire révisé	